

Carnet d'utilisation et d'entretien



E-Trankily

Avant-propos

Cher client, vous avez fait l'acquisition d'un E-Trankily IMF-Industrie et nous vous remercions de la confiance que vous avez témoignée à notre marque.

Ce carnet d'utilisation et d'entretien contient des recommandations importantes pour l'utilisation de votre scooter en toute sécurité. Il décrit les conditions du contrat de garantie et doit être considéré comme partie intégrante du véhicule et à ce titre, doit être transféré à tout nouveau propriétaire et/ou utilisateur. Il est impératif d'en avoir pris connaissance avant toute utilisation du scooter.

Nous vous recommandons de lire ce manuel attentivement avant de conduire votre scooter.

Les informations décrites dans ce manuel sont sujettes à modification sans préavis.

Bonne route !

Sommaire général

▪ CONDITIONS DE GARANTIE	page 4 – 5 - 6
▪ CARTES DE GARANTIE	page 7 – 8 – 9 – 10 – 11
▪ CONTRÔLE DE MISE EN ROUTE	page 12
▪ ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLE. OUVERTURE COFFRE	page 13
▪ COMPTEUR	page 14
▪ COMMODOS DROIT ET GAUCHE	page 15
▪ FREIN GAUCHE ET DROIT, FREIN DE PARKING	page 16 - 17
▪ COFFRE	page 18
▪ CHARGE BATTERIE	page 19
▪ VARIATION DE VITESSE	page 20
▪ VERIFICATIONS DE SECURITE	page 21 - 22
▪ PROGRAMME D'ENTRETIEN	page 23 – 24 – 25 – 26 – 27 – 28 – 29 - 30
▪ NETTOYAGE DU E-TRANKILY	page 31
▪ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	page 32

Conditions de garantie

IMF-Industrie garantie ses scooters contre tout défaut de construction ou de matière, à compter de la date d'acquisition du E-Trankily. Cette date est inscrite dans le certificat de garantie. La garantie contractuelle couvre les pièces détachées pour une durée de 2 ans, la main d'œuvre et la batterie sont couvertes par cette même garantie pour une durée de 1 an. Des défauts non signalés au vendeur ou au distributeur agréé d'IMF-Industrie avant l'expiration de ce délai, sont exempts de tout droit de garantie. Après détection et réparation d'un défaut de fabrication durant la garantie, cette garantie est reconduite pour une période de 3 mois uniquement en ce qui concerne les pièces remplacées et à compter de la date de remplacement.

1. Cette garantie couvre :

a) La remise en l'état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par IMF-Industrie. IMF-Industrie décide du remplacement ou de la réparation des pièces défectueuses. Les pièces remplacées et retournées deviennent la propriété d'IMF-Industrie.

2. La garantie s'applique à condition que :

a) Le E-Trankily ait été réparé ou contrôlé dans un atelier agréé par IMF-Industrie.

b) Les vérifications périodiques prévues dans ce carnet d'entretien aient été réalisées en temps voulu et par un atelier agréé par IMF-Industrie.

c) Que d'une façon quelconque le E-Trankily n'ait pas été transformé par des entreprises non agréées par IMF Industrie, ou équipé d'accessoires non agréés par IMF-Industrie et/ou dont le montage aurait été effectué sans respecter les normes prévues par ce manuel fourni avec le véhicule.

d) Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par d'autres pièces non agréées par IMF-Industrie.

e) Le scooter ne soit pas utilisé dans un but professionnel (location, véhicule de courtoisie etc...).

3. La garantie ne couvre pas :

- a) Des pièces à usure normale comme par exemple : verres, ampoules, pneumatique, garnitures de freinage, ainsi que les accessoires ne faisant pas partie de l'équipement de série du E-Trankily.
- b) Les frais occasionnés par l'entretien courant ou résultant de l'usure normale des pièces.
- c) des avaries dues à une mauvaise utilisation, un maniement contraire aux instructions de manuel d'utilisation, une surutilisation du scooter, ou une surcharge même passagère.
- d) Les frais consécutifs à l'immobilisation du E Trankily.
- e) les dégâts consécutifs à des accidents.
- f) les dégâts imputables à une cause extérieure ayant endommagé le scooter, tel que les impacts de gravillons, retombées atmosphériques chimiques, animales ou végétales sur la peinture ou les détériorations liées à l'utilisation d'un nettoyeur haute pression.
- g) Les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations par exemple.
- h) Tous autres frais non spécifiquement prévus par la présente garantie contractuelle ou par la garantie légale.

4. Les droits de garantie restent inchangés en cas de revente du scooter. Les acheteurs successifs bénéficient de cette garantie, sous réserve que les conditions d'application aient été remplies par chacun des propriétaires du véhicule.

5. Pour prendre effet, toutes divergences aux conditions de garantie précitées nécessitent une confirmation par écrit de la part d'IMF-Industrie.

6. En tout état de cause, la garantie légale qui oblige IMF-Industrie à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue s'applique.

7. La batterie est garantie 1 ans ou 5000 km au premier des deux termes atteint. Son autonomie est donnée pour environ 50 kms. Celle-ci diffère suivant le poids du pilote, la typographie de la route et de la température ambiante. Une charge mensuelle est conseillée pour la durabilité de la batterie. En cas de stockage prolongé, une charge mensuelle est obligatoire sous peine de détérioration de la batterie.

8. La garantie ne couvre pas :

- a) Un usage anormal telle qu'une absence de charge d'entretien lors de période de stockage supérieures à 1 mois.
- b) Une surtension du réseau domestique ayant endommagé le dispositif de charge.
- c) Les dégâts à l'enveloppe de la batterie par choc ou écrasement.
- e) Une absence de recharge immédiate après un décharge complète.

RECOMMANDATIONS

Adressez-vous toujours à un distributeur IMF-Industrie, lui seul connaît votre scooter et dispose de toutes les informations et/ou pièces détachées nécessaire à l'entretien de votre véhicule en toute sécurité.

Respectez l'entretien de votre E-Trankily IMF-Industrie, il est le garant de sa longévité et de votre sécurité au guidon.

CARTE DE GARANTIE

✓ Nom du modèle : E-Trankily

✓ Numéro de châssis :

✓ Numéro de moteur :

✓ Numéro de batterie :

✓ Date de remise :

J

M

A

✓ Nom de l'acheteur :

✓ Numéro et rue de l'acheteur :

✓ Ville et code postal de l'acheteur :

✓ Cachet du concessionnaire :

Important : Le client déclare avoir pris connaissance des conditions de garantie qu'il accepte en toute teneur et sans réserve.

✓ Signature du client :

Exemplaire à retourner dans les 24h
suivant la remise du véhicule à
IMF Industrie.



CARTE DE GARANTIE

✓ Nom du modèle : E-Trankily

✓ Numéro de châssis :

✓ Numéro de moteur :

✓ Numéro de batterie :

✓ Date de remise :

J

M

A

✓ Nom de l'acheteur :

✓ Numéro et rue de l'acheteur :

✓ Ville et code postal de l'acheteur :

✓ Cachet du concessionnaire :

Important : Le client déclare avoir pris connaissance des conditions de garantie qu'il accepte en toute teneur et sans réserve.

✓ Signature du client :

Exemplaire à retourner au
concessionnaire après la remise du
véhicule.



CARTE DE GARANTIE

✓ Nom du modèle : E-Trankily

✓ Numéro de châssis :

✓ Numéro de moteur :

✓ Numéro de batterie :

✓ Date de remise :

J

M

A

✓ Nom de l'acheteur :

✓ Numéro et rue de l'acheteur :

✓ Ville et code postal de l'acheteur :

✓ Cachet du concessionnaire :

Important : Le client déclare avoir pris connaissance des conditions de garantie qu'il accepte en toute teneur et sans réserve.

✓ Signature du client :

Exemplaire à laisser dans le carnet
d'utilisation et d'entretien

Contrôle de mise en route

Important. Les contrôles suivants seront effectués sur le scooter avant toute livraison au client.

- ❑ Vérification : frein AV, tension du câble de frein AR.
- ❑ Vérification de la pression pneumatique : Avant 1.75 kg/cm² - Arrière: 2.25 kg/cm²
- ❑ Contrôle de serrage: axe de roue
- ❑ Vérification statique du fonctionnement de tous les équipements électriques.
- ❑ Mise en charge de la batterie et contrôle du niveau sur l'indicateur compteur.
- ❑ Vérification par essai routier du fonctionnement global du véhicule et notamment : direction, freinage, suspension.

Cachet et signature du distributeur

Cachet du revendeur attestant la réalisation des opérations de vérification conformément aux préconisations constructeur et aux règles de l'art.

Date de réalisation :

Cachet et signature :

Manipulation



ANTIVOL DE DIRECTION

1. Contact coupé (« off »), libre rotation de la colonne de direction, démarrage impossible, retrait de la clé possible.

2. Contact mis (« on »), démarrage possible après avoir supprimé le court circuit, du bouton supérieur rouge situé sur le commodo droit.

Puis sélectionné la vitesse avant D ou R marche arrière sur le bouton rouge situé à côté de celui-ci.

Le retrait de la clé est impossible.

3. Contact coupé (« lock »), blocage de la colonne de direction : guidon tourné en butée à gauche, appui sur la clé et rotation vers la gauche ; retrait de la clé ; déverrouillage dans le sens inverse

Compteur



AFFICHE DU COMPTEUR

Indicateur de vitesse

Indicateur de direction gauche

Position feu de route

Niveau de la batterie du véhicule

Indicateur de direction droit

Commodo droit et gauche

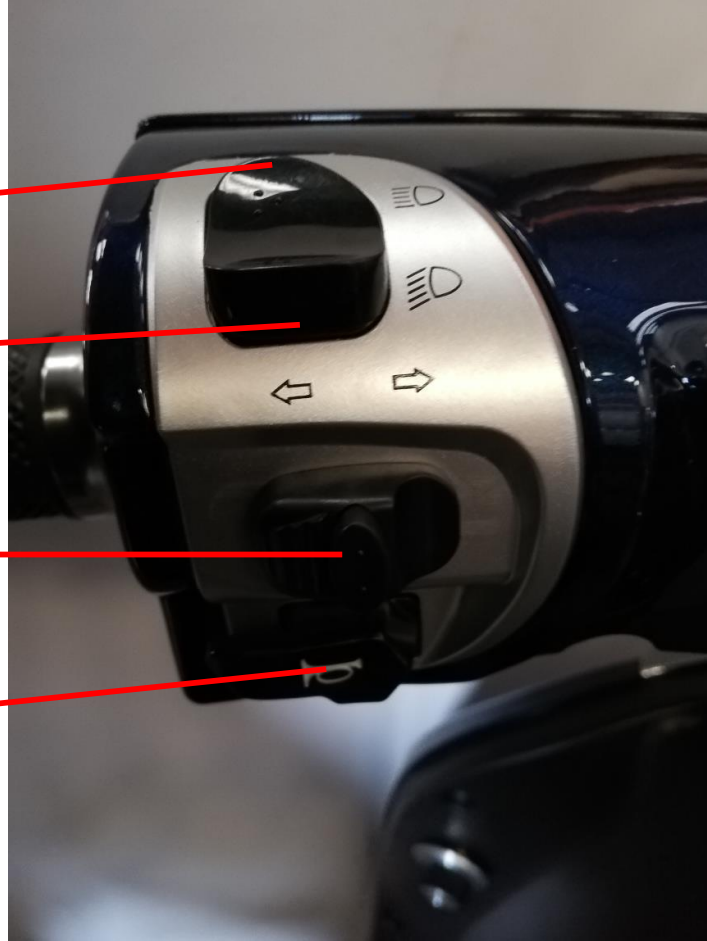
COMMODO GAUCHE

Feu de route

Feu de lancement

Indicateur de
changement direction

Avertisseur sonore



COMMODO DROIT

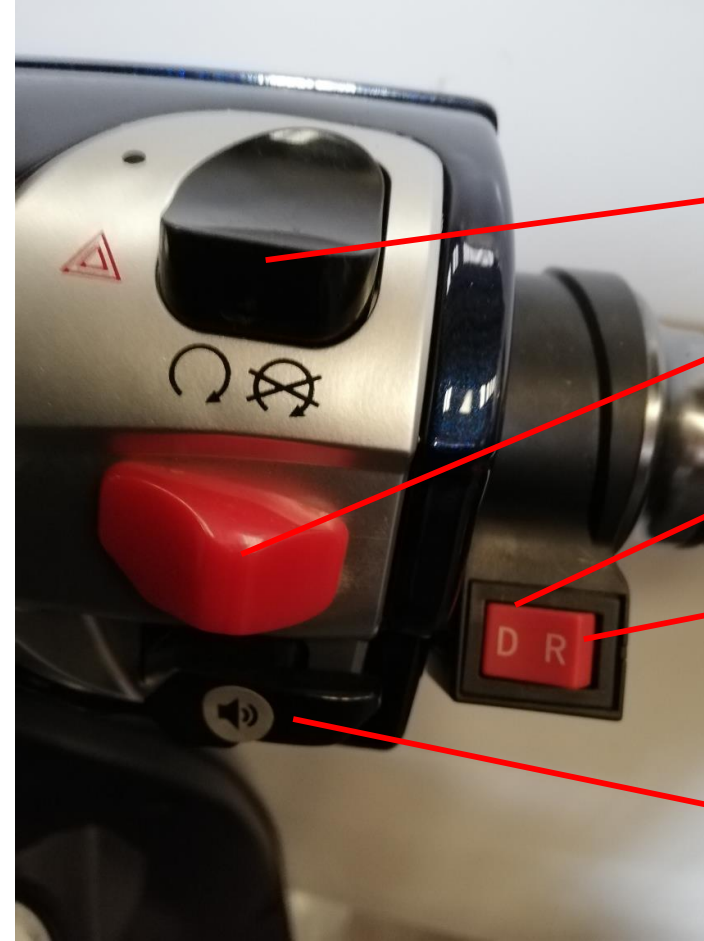
Feu de détresse

Coupe circuit

Position D marche
avant

Position R marche
arrière

Avertisseur sonore



FREIN GAUCHE ET DROIT, FREIN DE PARKING



Levier
gauche de
frein arrière



Frein de parking.
Pour la mise en place
du frein de parking,
appuyer et
maintenez le levier de
frein arrière en
pression.
Puis presser le levier
de frein arrière et
lâcher le levier de
frein arrière.



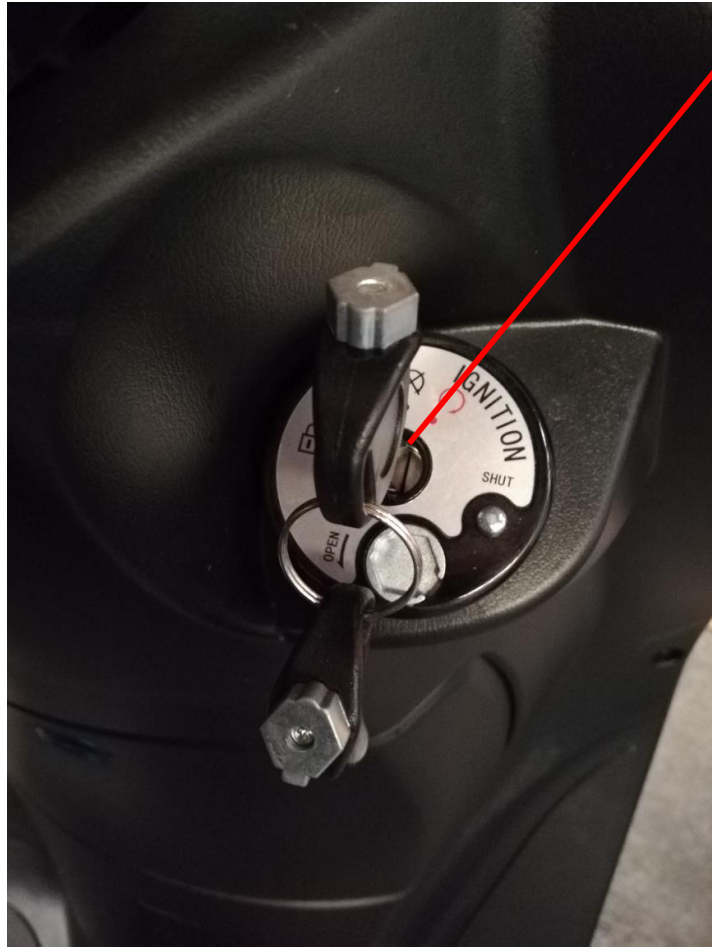
Levier droit de frein avant

Pour une efficacité de freinage optimale, il est conseillé d'utiliser simultanément les freins avant et arrière.

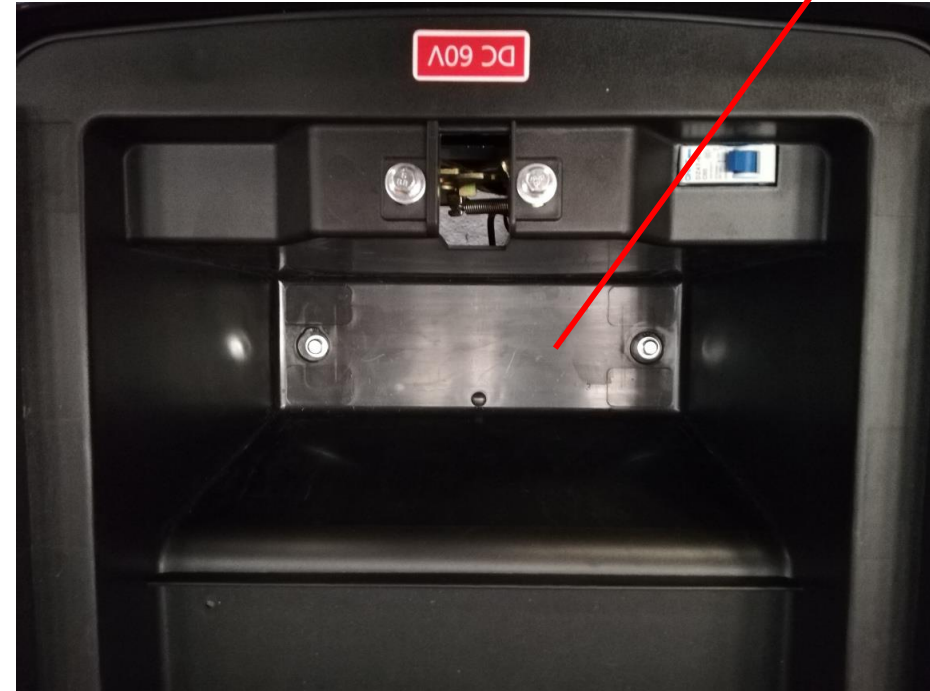
AVERTISSEMENT IMPORTANT : en cas de chaussée glissante (pluie, neige, signalisation au sol), l'emploi intempestif du frein avant peut provoquer la chute. Toujours adapter sa vitesse aux conditions de circulation.

Coffre

Pour accéder au coffre, tourner la clé du contacteur à gauche, pour déverrouiller la serrure du siège, puis basculer le siège en arrière.



Tourner la clé à gauche



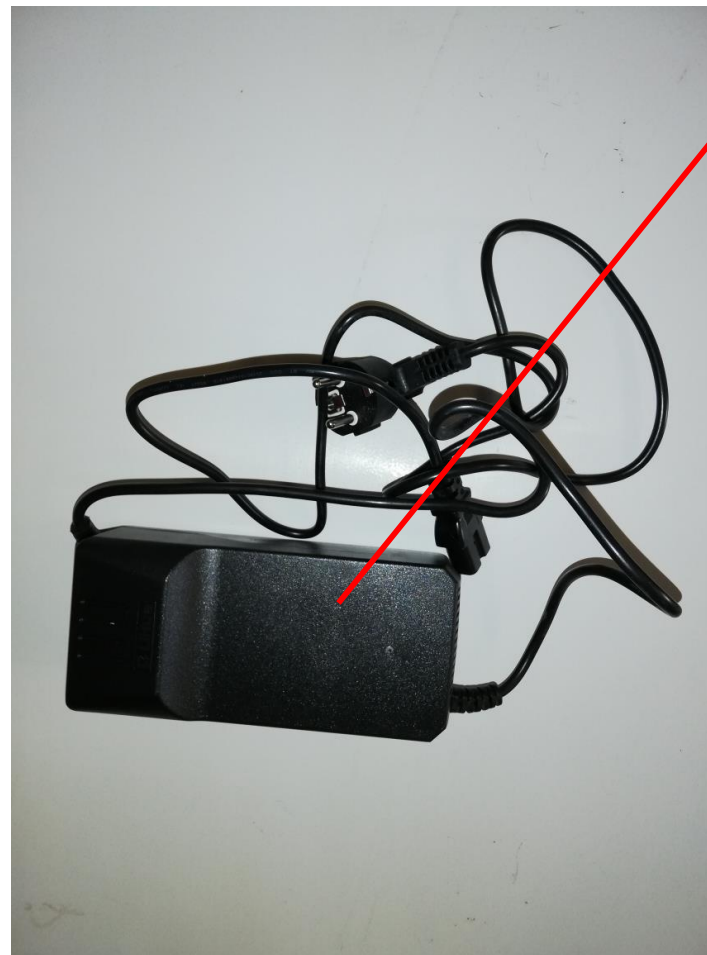
Coffre sous selle

Charge batterie

Utiliser la prise sous l'avant de la selle, pour la charge batterie.



Connexion pour le chargeur



Chargeur

Une charge complète est d'environ 5 h, le niveau de charge est indiqué sur le compteur.
En cas de stockage prolongé, une charge par mois garantie la durabilité de la batterie.

Variation de vitesse



Vous pouvez varier la vitesse de votre E-Trankily.
De 5 à 25 km/h en faisant varier ce bouton de gauche à droite.

Vérifications de sécurité

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ

- Ne roulez jamais sans casque, gants et vêtements adéquats, toujours respecter le code de la route.
- Ne roulez pas avec des vêtements trop longs qui pourraient être entraînés par les roues.
- Ne jamais conduire à des vitesses excessives au regard des conditions de circulation et/ou de votre expérience.
- Toujours garder à l'esprit que la tenue de route et les distances de freinage sont affectées en cas de pluie, neige, verglas, mauvais revêtement, signalisation au sol ou lorsque les pneus sont froids.
- Ne jamais conduire sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments. Toujours conserver les deux mains sur le guidon pour une parfaite maîtrise du véhicule.
- Effectuez toujours un contrôle du scooter avant chaque utilisation.
- Afin de bénéficier de la garantie, n'utilisez que des pièces de rechange d'origine IMF-Industrie.
- IMF Industrie ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles conséquences directes ou indirectes du montage d'accessoires non adaptés et/ou non homologués par IMF-Industrie ou dont leur montage n'aurait pas été effectué dans les règles de l'art.
- IMF-Industrie ne peut être tenu pour responsable des modifications par rapport au certificat de conformité, et de leurs conséquences éventuelles, effectuées par un tiers sur le véhicule.

Contrôles quotidien avant chaque utilisation

- Vérifier le bon fonctionnement des freins.
- Vérifier l'éclairage et le fonctionnement de la signalisation.
- Vérifier l'état et la pression des pneumatiques : Avant 1.75 kg/cm² ; Arrière 2.25 kg/cm²
- Vérifier l'absence de jeu et la libre rotation de la direction.
- Vérifier la libre rotation et retour de la poignée d'accélérateur.

Programme d'entretien

Nombre de kilomètre	500	1500	3000	4500	6000	7500	9000	10500	12000	13500
Contrôle générale visserie, freins et serrage.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle électrique si nécessaire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Application d'un spray anti humidité.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vérification état des pneumatiques.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vérification état des amortisseurs.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Nombre de kilomètre	15000	16500	18000	19500	21000	22500	24000	25500	27000	28500
Contrôle générale visserie, freins et serrage.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle électrique si nécessaire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Application d'un spray anti humidité.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vérification état des pneumatiques.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vérification état des amortisseurs.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Un contrôle d'entretien est imposé tous les 1 500 kms et / ou tout les 6 mois afin d'optimiser la durée de vie de votre E-Trankily et de rouler en sécurité.

500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

1500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

3000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

4500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

6000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

7500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

9000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

10500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

12000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

13500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

15000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

4500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

J

M

A

16500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

18000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

19500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

21000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

22500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

23500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

25000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

26500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

27000 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

28500 kms

Cachet et signature du revendeur attestant de la
réalisation des opérations de maintenance
conformément au programme d'entretien
constructeur (voir p 22).

Date

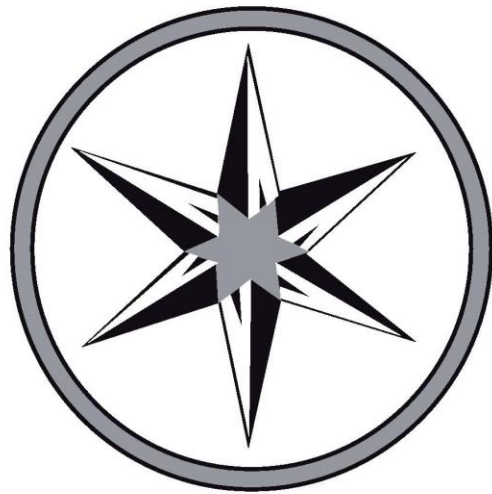
Nettoyage de votre E-Trankily

- Pour nettoyer votre scooter E-Trankily, nous vous conseillons d'éviter le lavage avec un nettoyeur haute pression qui peut endommager certaines pièces de votre véhicule.
- Utilisez de l'eau à pression domestique, légèrement additionnée de détergent puis rincez abondamment à l'eau claire.
- En cas d'usage hivernal (salage des routes) ou de station en milieu maritime (embruns), il est vivement conseillé d'effectuer régulièrement un simple rinçage de dessalage à l'eau froide.
- Votre concessionnaire peut vous aider efficacement dans le choix de produits d'entretien deux roues.

Caractéristique techniques

Moteur	ZN 800 W
Puissance maximale	2000 W
Pneumatique avant	350-10
Pneumatique arrière	350-10
Pression pneumatique	1.75 kg/cm ² ; 2.25 kg/cm ²
Batterie	Leade acide ZN
Frein avant	Tambour
Frein arrière	Tambour
Poids à vide	105 kg
Dimensions (L x l x h)	1650 – 690 – 1080 mm

IMF Industrie vous remercie de votre confiance



Téléphone : 05 49 37 17 58

E-mail : www.imf-industrie.fr

Adresse postale : 2 route du Pinier 86 340 Nieuil l'Espoir